Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 21 février 1885

Présidence de M. PARENTY

Le ménage Donrin, de Cheraing, n'est pas toujours très calme ; la femme Donrin a le caractère assez acariâtre et lorsque son mari rentre de son travail, elle le tracasse sur des choses insignifiantes. Le 8 janvier, une discussion plus sérieuse avait lieu et Donrin se décidait à quitter sa maison. Il vint demander ses vêtements à sa femme qui lui refusa, même sur l'ordre du juge de paix.

Donrin, revenant quelques moments après avec le garde champêtre, vieillard de 80 ans, à l'air Martial, la femme Donrin jeta les vêtements par la fenêtre et insulta le garde et les gendarmes. Son beau-père Delefortrie était dans la maison et voulut empêcher le garde d'entrer. Appelés devant le tribunal pour le fait d'outrages aux agents, Henri Delefortrie et la femme Donrin sont condamnés solidairement à 25 fr. d'amende.

***

Deux ouvriers, Van Ratteghem et Declerq, habitaient une chambre commune dans un estaminet de Marcq-en-Barœul. Declercq avait dans une poche de ses vêtements, enfermés dans sa malle, un porte-monnaie contenant 80 fr. ; revenant le soir prendre un vêtement, il ne trouva plus son porte-monnaie.

Il descendit dans l'estaminet et apprit que le porte-monnaie avait été trouvé près de la malle par la domestique et qu'il ne contenait que 10 fr. La domestique dit alors qu'elle avait vu Van Rattighem près de la malle. Celui-ci quittait le journième l'estaminet, en disant qu'on ne le verrait probablement plus. Van Ratteghem a une position sociale très drole. Belge, habitant la France, il a tiré au sort en Belgique, puis revenu en France sans accomplir son tempele service.

Il a été condamné comme insoumis. En 1870, il s'engagea comme volontaire au 14e dragons, d'où il fut licencié, étant épileptique. Il se trouverait donc être du chef au service militaire Français et Belge à la fois.

Van Ratteghem reconnu coupable de vol est condamné à 4 moit de prison.

***

Les condamnations suivantes sont prononcées : 15 jours de prison, pour outrages à Florent Jourdain, de Lille ; 15 jours de prison à Virginie Haeverchot, de Wazemmes, pour vol ; 3 mois de prison, 16 francs et 5 fr. d'amende, à Emmanuel Degaegher, de Lille, pour rebellion aux agents et ivresse ; 15 jours de prison et 21 francs d'amende à Ladislas Delannoy, pour bris de clôture ; 3 mois de prison à François Lepoutre, pour vol.

NORD

Cour d'assises du Nord. — Deux nouvelles affaires viennent d'être renvoyées par la Chambre des mises en accusation, devant le jury du Nord. Ce sont les suivantes :

1. Arthur Maquinay, ouvrier-mécanicien à Tourcoing, vol qualifié.

2. Guillaume Morez, facteur des postes à Rosendael-lez-Dunkerque; affaire de mœurs.

La crise agricole. — M. des Rotours a déposé, à la Chambre, un amendement tendant à ce que les droits dont seraient frappés les blés étrangers, soient appliqués à une caisse spéciale pour les répartir au prorata de la population en secours aux indigents.

Dunkerque. — *Duel.* — Voici quelques détails au sujet du duel dont nous avons parlé dans notre numéro d'hier. Dans la soirée du Mardi-Gras, dans un café de cette ville, un sieur Dekeirel, négociant, passait ayant au bras une femme de mœurs légères, masquée. Le lieutenant Chapuis, du 110e de ligne, qui, dit-on, connaissait cette femme, lui décocha en passant une plaisanterie d'un goût douteux. Le sieur Dekeirel, qui sait cependant bien que beaucoup de choses sont tolérées pendant ce jour de réjouissances, eut le tort de se fâcher; on échangea des injures puis des soufflets. Les amis essayèrent, mais vainement, d'arranger l'affaire, et rendez-vous fut pris pour le jeudi matin à la frontière.

Le combat eut lieu à l'épée, à 35 mètres du *poteau*, sur le territoire d'Adinkerke ; il ne dura que quelques minutes et M. Chapuis tomba percé de part en part. Le médecin militaire qui les accompagnait, jugea la blessure tellement grave, qu'il fit chercher une voiture dans laquelle le blessé fut conduit très doucement à Dunkerque et admis immédiatement à l'hôpital militaire.

L'état du malheureux officier est tel, qu'on a peu d'espoir de le sauver.

M. Dekeirel a été légèrement blessé à la main. Ses témoins étaient MM. Heyse, directeur de l'agence du Crédit Lyonnais, et M. Bates, représentant de la Compagnie d'Anzin, à Dunkerque. Les témoins de M. Chapuis étaient deux capitaines du régiment. Tous trois portaient l'habit bourgeois. Cette malheureuse affaire a causé une vive émotion dans notre ville, où les rapports entre civils et militaires ont toujours été excellents.

M. Dekeirel en est à son deuxième duel. Le lieutenant Chapuis, arrivé, dit-on, de Perpignan, n'est à Dunkerque au 110e que depuis quelques semaines et est proposé pour le grade de capitaine ; il est âgé d'environ 30 ans.

La gendarmerie belge a dressé procès-verbal ; on croit que des poursuites seront intentées par la justice belge contre M. Dekeirel.

Voici le procès-verbal de la rencontre :

Le 19 février 1885, à sept heures du matin, une rencontre à l'épée a eu lieu sur le territoire belge, entre M. Eugène Dekeirel et M. Chapuis, lieutenant au 110e de ligne. L'arme choisie était l'épée de combat avec faculté de se servir du gant d'escrime à crispin. Le combat devait cesser à la suite d'une blessure mettant l'un des adversaires dans un état d'infériorité constaté par le médecin assistant à la rencontre.

Après une attaque de M. Dekeirel et une riposte de M. Chapuis, ce dernier ayant cru toucher son adversaire, M. Poirier, docteur en médecine et les témoins constatèrent que M. Dekeirel n'avait pas été atteint. L'épée de M. Chapuis était ployée.

A la reprise, M. Chapuis se porta rapidement en avant et les deux adversaires se trouvèrent de suite engagés de très près ; la main gauche de M. Dekeirel s'abattit et fit dévier l'épée de son adversaire. M. Chapuis reçut en ce moment un coup d'épée qui lui traversa la poitrine. M. Chapuis se redressant en arrière en abaissant son arme, répondit à haute voix à M. Dekeirel qui lui disait : « Monsieur, vous êtes touché ». — « Je le suis, en effet, mais vous avez tenu mon épée, et dans un duel, cela s'appelle un demi-assassinat. »

Les adversaires étaient si rapprochés et l'engagement si vif qu'il n'a pas été possible aux témoins de voir si l'épée de M. Chapuis avait été tenue ou simplement écartée. Il a été constaté après le combat, par M. le docteur Poirier qui en a délivré certificat, que M. Dekeirel était atteint à l'index de la main gauche, au niveau de l'articulation métacarpo-phalangienne et du côté extérieur, d'une blessure transversale d'un centimètre environ de longueur et paraissant provenir d'une arme tranchante.

Dunkerque, le 19 février 1885.

Pour M. Dekeirel, (Signé) : BATES et HEYSE. Pour M. Chapuis, (Signé) : H. GUILLONNET et BAUDOUIN.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 février. — Ernest Stockman, rue de Rohan, cour Lehoucq, 23. — Edouard Vandenbrande, rue Pierre-de-Roubaix, maisons Pierre Vermotte. — Marie Naveaux, rue des Longues-Haies, 48. — François Norre, rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, 25. — Laure Rys, rue de Flandre, cour Duthoit, 3. — Louise Mercier, rue de la Banque, 48. — César Tesse, rue du Pile, maisons Philippart. — Charles Dessauvages, rue Charles-Quint 6. — Jeanne Debril, rue de Beaurewaert, 64 — Georges Dubois, rue Pierre-de-Roubaix, 52. — Joséphine Declerman, rue Archimède, cité Saint-Emile, 2. — Clémence Meron, rue de l'Ommelet, cour Mirabeau, 3. — Edouard Pureur, Grande-Rue, 164. — Victor Lecomte, rue d'Arcole, cour Lauwers, 5. — Fleury Fournier, rue de la Redoute, cour Dupont, 4. — Léon Dumery, rue de la Chaussée, 11. — Julie Lehmann, rue de Solférino, cour Burgraeve, 5.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 février. — Marie Dhaene, 23 ans, journalière, rue de Flandre, 43. — Henri Poissonnier, 4 jours, Grande-Rue, 151. — Léon Balois, 4 ans, rue de l'Industrie, 188. — Paul Dutilleul, 51 ans, représentant de commerce, rue de Tourcoing, 131. — Jean Massens, 62 ans, teinturier, rue de Rohan, 11. — Catherine Couvreur, 57 ans, ménagère, rue des Champs, 33.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 février. — Georges Belin, rue des Quinze-Boutelles. — Mélanie Ferret, rue de la Ferme. — Julia Vancoppe, chemin de la Patente. — Achille Stalens, au Pont de Neuville. — Amélie Semet, rue du Dragon.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 février — Berthe Coubault, 2 mois, rue du Haze — Joséphine Voreux, 60 ans 4 mois, sans profession, chemin de l'Abattoir.

Etat-civil de Bondues. — NAISSANCES du 8 au 14 février. — Marthe Blanquart, au Mont. — Paul Flament, sentier de l'Eglise. — Louise Wattel, au Cobu. — Albert Durbeth, à la Payelle. — Léon Biz, rue du Bosquiel.

MARIAGES du 8 au 14 février. — François Vanlierde, 32 ans, scieur de long et Eulalie Eeckout, 28 ans, journalière.

DÉCÈS du 8 au 14 février. — Alphonse Liévin, 2 mois, à la Queuquille. — Caroline Deremeux, 36 ans, journalière, au Jambon. — Clémentine Demortier, 76 ans, journalière, à la Payelle.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille MASSENS-LAMOTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Louis-Joseph MASSENS, décédé à Roubaix, le 20 février 1885, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convois et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Rohan, 11.

Les amis et connaissances de la famille DUTILLEUL, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Paul-Louis-Joseph DUTILLEUL, veuf de Dame Céline BOULANGER, décédé à Roubaix, le 20 février 1885, dans sa 5e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 22 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 5 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 133.

Vous êtes prié d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 23 février 1885, à 11 heures, en l'église de Wattrelos, pour le repos de l'âme de Monsieur l'abbé Louis CODRON, décédé pieusement à Wattrelos, le 19 février 1885, dans sa 27e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — L'assemblée à l'Hospice. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les familles BEAGUE-COUVREUR, vous prient d'assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 23 février 1885, à 8 heures 1/4, en l'église Notre-Dame à Roubaix, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Désirée-Joseph COUVREUR, épouse de Monsieur Henri BEAGUE, décédée à Roubaix, le 20 février 1885, à l'âge de 52 ans et 4 mois, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Champs, 37. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille MAYEUX-DELCOURT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Carlos MAYEUX, décédé à Roubaix, le 21 février 1885, à l'âge de 2 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels, qui auront lieu le dimanche 22 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. Delcourt, rue de Naples, à 3 heures.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Célestin-Joseph DELATTRE, époux de Dame Irma FOURNIER, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1885, à l'âge de 49 ans et 1 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Françoise VERSCHURE, épouse de Monsieur Pierre ECKOUT, décédée à Roubaix, le 17 janvier 1885, à l'âge de 59 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La famille SALEMBIER-LEZAIRE, vous prie d'assister à l'Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 23 février 1885, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julienne SALEMBIER, décédée à Roubaix, le 24 janvier 1885, à l'âge de 59 ans, administrée du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mardi 24 février 1885 à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Napoléon LEBRUN, chevalier de la Légion-d'Honneur, brigadier de douane en retraite, veuf de Dame Philippine-Eléonore DELARUE, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1885, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 24 février 1885, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-François CARRÉ, époux de Dame Celina PIN, décédé à Roubaix, le 23 février 1884, dans sa 36e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint Sépulcre, à Roubaix, le mardi 24 février 1885, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Floris-Joseph LEPERS, décédé à Roubaix, le 20 janvier 1884, dans sa 74e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS SUR PAPIER ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans *Petit Journal de Roubaix.*

BELGIQUE

Grève de mineurs. — On nous télégraphie de Mons, vendredi 27 :

« Environ 2,000 houilleurs du Levant du Flénu, des Produits et de Belle-et-Bonne, sous Jemappes, se sont mis en grève ce matin, demandant une augmentation de salaire. »

D'après la *Tribune de Mons*, le nombre des grévistes serait d'environ 1,200.

» Le travail n'ayant pas été repris mercredi matin, on avait d'abord mis ce chômage sur le compte du carnaval ; mais il s'agissait bel et bien d'une grève. Le lendemain matin, en effet, le travail avait complètement cessé aux puits nos 4, 14, 15, 17 et 19.

» Tout est calme d'ailleurs, et, d'après l'*Organe*, le travail sera probablement repris lundi prochain. »

Le *Journal de Bruxelles* publie ce qui suit :

» Cette importante grève a éclaté fort subitement. Les journaux de Mons n'en ont signalé aucun symptôme. Elle a été préparée dans l'ombre. Fauvieu, l'ancien agitateur belge de Roubaix, donne depuis quelque temps dans le Borinage des conférences que le *National* a déjà plusieurs fois signalées.

Tournai. — Une élection communale a eu lieu à Marquain, dimanche dernier, 15 février, pour remplacer M. Joseph Leclercq, décédé. Pour la première fois depuis de longues années, il s'agissait d'une lutte de partis.

M. Fr. Duwavrin, candidat conservateur, l'a emporté de 30 voix sur M. H. Louridan, candidat libéral, neveu du « sympathique » M. Roger, de Tournai, et membre de la Jeune Garde libérale.

Il y avait 115 votants.

Tirlemont. — Un compositeur Tirlemontois vient de dédier à M. le ministre Van den Peereboom, un pas redoublé pour harmonie ou fanfare, auquel il a donné ce titre : Vive Van den Peereboom.

L'artiste a eu l'idée originale d'y faire entrer le célèbre thème *O Van den Peereboom.* Les parties hautes le font entendre en majeur pendant que les basses entonnent la *Brabançonne.*

Il ne manque plus que de réduire la marche pour piano, afin que M. Van den Peereboom, puisse la jouer à la première réception de la cour, comme M. Malou jouait un jour l'*A bas Malou* devant la Reine.

Gand. — Un malheureux est tombé d'inanition, avant-hier après-midi, rue d'Ypres, à Gand. Des gamins, qui croyaient avoir affaire à un ivrogne, se mirent à le taquiner, mais un médecin s'approcha qui fit connaître les véritables causes de la syncope du malheureux.

L'homme, étant revenu à lui, raconta sa triste odyssée.

Il y a quelques semaines encore, il était employé chez un négociant au service duquel il était depuis 17 ans. Le négociant ayant cessé son commerce, l'ouvrier resta sans travail. Sa misère devint telle qu'il ne trouva plus à se nourrir.

FAITS DIVERS

L'eau à Paris. — Il est beaucoup question en ce moment de l'amenée de sources nouvelles à Paris. La capitale en a le plus grand besoin, ne serait-ce que pour remplacer les eaux empoisonnées du canal de l'Ourcq, dont de récentes publications ont démontré le danger. En effet, sur 1740 maisons où le choléra a sévi à Paris en 1884, 800 environ sont alimentées d'eau de l'Ourcq.

Les ingénieurs de la ville ont traité pour les sources de la Vouizie et de son affluent le Darteuil dans Seine-et-Marne. Mais les choses, bien que menées très habilement, ne paraissent pas devoir aller toutes seules. La population de ces contrées se sont vivement émues, surtout les cultivateurs, et il est à craindre de voir surgir une opposition aussi formidable que le fut celle qui, sous l'Empire, empêcha d'amener à Paris les sources de la Somme-Soude et du Surmelin, dont la dérivation avait été cependant déclarée d'utilité publique par décret impérial.

Un crime horrible vient de jeter la consternation dans la commune de Francastel (Oise). Dimanche dernier, vers cinq heures du soir, la veuve Louis-Augustin Paillard était trouvée morte dans son lit. Aussitôt la rumeur publique accusa le nommé Armand Paillard, âgé de 22 ans, employé à la culture, petit-fils de la victime, d'être l'auteur de l'assassinat. Paillard, arrêté par la gendarmerie, commença par nier énergiquement, mais, pressé de questions, il finit par avouer son crime en disant que c'était parce que sa grand'mère lui avait refusé de l'argent qu'il lui avait serré le cou, mais sans intention de lui donner la mort.

Une nouvelle Mme Clovis Hugues. — C'est la troisième ou la quatrième ; quand nous serons à dix, nous ferons une croix.

Des bruits malveillants couraient depuis quelques jours sur le compte de Mme Simbille, née Gizard, domiciliée au Pech Peyrou, commune du Vigan (Gard). Exaspérée d'être en butte à la calomnie, cette femme prend un fusil et décharge les deux coups de son arme sur l'auteur présumé de la diffamation, le sieur Salesse, dit l'Espagnol. La blessure n'est pas très grave, heureusement. Quelques grains de plomb seulement ont pénétré dans le bras droit.

Les sommités médicales conseillent à toutes les personnes d'un tempérament faible et délicat les gouttes concentrées de Fer Bravais ; elles en supporteront l'emploi régulier sans fatigue et de préférence à toutes autres préparations ferrugineuses. 10304

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le général de Négrier

Paris, 21 février. — La *Paix* annonce que la nomination de M. le général de Négrier au grade de général de division est décidée. Elle sera publiée par le *Journal officiel* avant la fin du mois.

Dépêche non communiquée

Paris, 21 février. — On dit que jeudi soir, au moment où la foule des invités de la présidence se pressait à l'Elysée, le ministre de la marine pénétrait auprès de M. Grévy pour lui donner connaissance d'une dépêche qu'il venait de recevoir, et qui n'a pas encore été communiquée.

Perquisitions domiciliaires

Paris, 21 février. — Le *Cri du Peuple* prétend que des perquisitions domiciliaires ont été faites hier chez des socialistes allemands résidant à Paris.

A l'Académie française

Paris, 21 février. — Deux candidats viennent de se déclarer pour le fauteuil de M. Edmond About à l'Académie française. Ces deux postulants — les seuls qui se soient fait connaître officiellement jusqu'ici — sont MM. Léon Say et Gustave Droz, dont les lettres de candidature ont été lues par M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, au cours de la dernière séance hebdomadaire de l'Académie. Dans sa prochaine séance de mardi, l'Académie terminera la lecture des pièces de vers réservées en vue des concours de poésie de l'année courante. Trois pièces restent encore à lire sur huit.

Une statue à Lavoisier

Paris, 21 février. — On annonce que sur l'initiative de plusieurs membres du conseil municipal de Paris, notamment de M. Cochin, les ingénieurs de la ville préparent en ce moment un projet dans le but de rendre hommage à Lavoisier, l'illustre chimiste, en lui élevant une statue.

Manifestation allemande

Berlin, 20 février. — Pendant la réunion (*commers*) que les étudiants de Berlin avaient organisée hier, en l'honneur de l'empereur, le recteur de l'Université, M. Dernburg, après un long discours, a porté la santé de l'empereur et a fait ressortir les sentiments patriotiques de la jeunesse des écoles de l'Allemagne.

M. Dernburg a terminé par ces mots : « En lisant aujourd'hui dans la protestation des étudiants de Paris, qui ont fait une manifestation contre les socialistes allemands, que leurs cœurs tressaillent au souvenir du passé, à l'espoir de l'avenir, je répondrai que nous sommes tout disposés à vivre en paix avec la France; mais je ne porte garant que, si cela est nécessaire, les étudiants allemands, eux aussi, se souviendront du passé et que leurs cœurs tressaillent à l'espoir de l'avenir de l'Allemagne, qu'ils sauront sauvegarder. »

La guerre au Soudan

Londres, 20 février. — Le War-Office a reçu du général Wolseley une dépêche, datée de Korti, le 20 février, disant que dans un rapport parti d'Abou-Klea, le 17 février au matin, le général Buller l'informe que depuis la veille, cinq heures au soir, 400 hommes de l'infanterie ennemie, armés de fusils, tirent de loin sur le camp anglais. Leur feu est bien dirigé, mais irrégulier. Jusqu'à présent, les pertes anglaises sont de 16 hommes, dont 4 officiers.

Le général Buller termine son rapport en disant : « Nous sommes ici en parfaite sûreté et nous pourrions résister à l'attaque d'une grande force, mais ce feu à longue portée est très gênant. » Le général Wolseley ajoute que le général Wood envoie aujourd'hui de Gadkul un convoi de chameaux au général Buller, qui en a besoin pour ses transports. Le général Buller se retirera à Gadkul aussitôt que les chameaux seront arrivés.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 21 février. — Le conseil des ministres s'est occupé des affaires courantes. Il persiste à réclamer des surtaxes sur les blés.

La capitaine de frégate Gourdon, qui a coulé les vaisseaux chinois, est nommé capitaine de vaisseau.

Le contre-amiral Rieunier est parti rejoindre l'amiral Courbet.

Conseil d'Etat

Paris, 21 février. — M. Flourens, est nommé président de la section de la législation au Conseil d'Etat, en remplacement de M. Ballot, nommé vice-président, à la place de M. Faustin-Hélie. M. Hérisson continue à attendre.

Le traité franco-hollandais

Paris, 21 janvier. — A la suite de la conclusion du traité franco-hollandais, le commerce s'est vivement ému de la concession faite à la Hollande d'un droit de 12 francs sur les boîtes en carton entrant en France.

Le ministre du commerce a fait de nouvelles démarches tendant à établir d'un commun accord l'interprétation de cette clause.

Le gouvernement vient d'être informé qu'une déclaration a été signée par le ministre des affaires étrangères de Hollande aux termes de laquelle le droit inscrit au tarif A pour les cartons coupés et assemblés ne s'applique qu'aux boîtes importées pleines ou aux cartons coupés, mais non recouvertes de papier blanc ou couleur.

M. Lebaudy, président de la commission du traité franco-hollandais, a été informé de cette communication.

Au Soudan

Londres, 21 février. — Le général Graham est parti hier, avec son état major, allant à Souakim.

Le *Daily Telegraph* dit qu'une partie de la colonne Buller quitte Abacklea continuant sa retraite sur Gadkul.

Le protectorat d'Hérat

Londres, 21 février. — Le *Daily Telegraph* a reçu un télégramme de Vienne disant que les agents russes négocient secrètement avec l'émir d'Afghanistan pour le protectorat d'Hérat.

Le *Times* dit que l'Angleterre devra prendre les intérêts de l'émir s'il est attaqué.

Les Italiens à Massouah

Souakim, 21 février. — Les Italiens commencent des travaux de fortification à Massouah. Les autorités turques de Djeddah leur sont très hostiles et refusent des approvisionnements aux travailleurs.

115 chefs d'usine français à Rome

Rome, 21 février. — 115 chefs d'usine français dont vingt-cinq au moins appartiennent au département du Nord, — Armentières, Douai, Lille, Roubaix, Tourcoing, — membres de l'œuvre des cercles catholiques sont arrivés aujourd'hui à Rome pour l'audience du pape.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 21 février 1885

Présidence de M. LE ROYER

La séance est ouverte à deux heures.

M. Blavier, sénateur du département de Maine-et-Loir démontre, à l'aide de documents officiels, que le déficit du budget de 1885 dépasse 350 millions, et qu'il faudra demander 750 millions à un emprunt.

Le déficit, contrairement aux affirmations du ministre, était, dès le premier mois, de 28,000 fr.

Si on n'a pas inscrit les crédits du Tonkin, c'était pour ne pas avouer l'état de guerre au pays.

L'orateur énumère les différents emprunts faits; ils forment un total de 3 millions.

La dette flottante a augmenté depuis 1870. La faute n'en est pas à l'Empire, mais à la défense nationale, avec son système de guerre à outrance qui nous a fait perdre une province, et a augmenté notre rançon de trois milliards.

Il cite un article du journal les *Débats* où il est question de la démoralisation de l'armée.

M. le président proteste.

M. de Carayon-Latour dit que c'est contre le journal les *Débats* qu'il faut protester.

M. de Ravignan est rappelé à l'ordre.

M. Clamageran monte à la tribune.

La séance continue

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du samedi 21 février 1885

Présidence de M. BRISSON

L'ordre du jour appelle la discussion d'un projet de crédit pour primes à accorder à la marine marchande.

M. Perin combat le système des primes comme ne donnant aucun résultat.

M. Rouvier déclare qu'il est le simple exécuteur de la loi. Si on en veut l'abrogation, qu'une proposition dans ce sens soit déposée.

Le crédit est adopté par 316 voix contre 21.

Est également adopté un crédit de 600,000 francs pour encouragement aux pêches maritimes.

Les tarifs de douane

La Chambre reprend la discussion sur les tarifs de douanes.

Aucun incident n'est soulevé, la commission des droits sur les blés n'ayant été saisie hier d'aucune nouvelle proposition. Les déclarations et la volte-face tardives de plusieurs de ses membres ne modifient aucunement l'ordre de la discussion.

Le contre-projet de M. Germain, avec M. Raoul Duval comme rapporteur, reste la proposition principale.

On poursuit la discussion des amendements.

M. Sodat appuie l'amendement de M. Gasnault tendant à porter à 5 fr. le droit sur le blé.

M. Raoul Duval répond que la Chambre a à choisir entre la politique des surtaxes et celle des dégrèvements. La commission est défavorable aux surtaxes qui ne bénéficieraient qu'à la minorité des habitants.

M. Paul Bert dépose un amendement établissant un impôt de 7 fr. pour 1 000 fr. sur tous les revenus, et abolissant l'impôt sur la transmission à titre onéreux des immeubles.

La séance continue.

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Lundi 23 février 1885. — Bureaux à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2

Représentation extraordinaire donnée par la nouvelle troupe lyrique Direction de M. Delestany-Kastner

Manon, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, paroles de Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Jules Massenet.

Décors nouveaux. — Prix des places ordinaires.

Pour la location, s'adresser chez M. Lesguillon, rue du Vieil-Abreuvoir.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Samedi 21 février 1885. — Bureau à 5 h. 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2. Lackmé, opéra en 3 actes.

Asthme, Oppression

Le SIROP de JANNIN

d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine.—Le Flacon, 3 fr.

Dépôts à Roubaix, pharmacies Bataille, Sebert et Doublemart, et bonnes pharmacies. d.12av.—20982

UN PROGRÈS DANS L'ART DE GUÉRIR

Tous les malades dont les forces sont épuisées, tous ceux qui ont en besoin de reconstituer un tempérament affaibli, savent combien le Fer et le Quinquina, ces deux médicaments toniques et reconstituants par excellence leur ont fait du bien, mais aussi combien ils ont l'inconvénient d'échauffer et de produire la constipation. On est parvenu à remédier à ces défauts, en créant les Pilules Baric toniques, reconstituantes, mais laxatives et rafraîchissantes à la fois. Elles se trouvent dans toutes les pharmacies, au prix de 3 francs, à Roubaix, chez M. Deux, médecin pharmacien ; à Tourcoing, pharmacie Brunoau, 2, rue de Lille. 18j.22f.29ms.3mi.—10104

COMMERCE

Céréales et farines

PARIS, samedi 21 février.

(Dépêche spéciale)

Farines. — 9 marques. — Tendance calme.

	20 fév.	21 fv.		20 fév.	21 fv.
Disponible.	45 90	46 80	4 de mars	47 ..	47 ..
Mars	46 75	46 60	4 de mai.	47 60	47 50

Marque Corbeil ..... 48 ..

Circulation : 1000.

Blés. — Tendance calme.

Disponible.	21 25	21 40	4 de mars	21 90	21 90
Mars	21 75	21 60	4 de mai .	22 75	21 60

Seigles. — Tendance calme

Disponible.	16 25	16 25	4 de mars.	16 60	16 60
Mars.....	16 25	16 40	4 de mai.	16 90	16 90

Par câble de MM. SIEGFRIED GRUNER et Co, représentés à Roubaix par M. JULES CAUET.

vendredi 20 février. (Clôture).

MAÏS

NEW-YORK				CHICAGO			
Février	53 ./.	Août..	../.	Février.	37 1/2	Août..	../.
Mars..	50 1/4	Sept.	/	Mars...	37 3/4	Sept.	../.
Avril .	49 3/4	Octob.	../.	Avril...	38 ./.	Octob.	../.
Mai ..	49 3/4	Nov..	../.	Mai...	40 1/4	Nov	../.
Juin ..	49 1/2	Déc..	../.	Juin ..	../.	Déc.	../.
Juillet	../.	Janvier	../.	Juillet.	../.	Janvier	../.

FROMENT

Février	90 1/2	Août..	../.	Février	78 ./	Août.	../.
Mars..	90 3/4	Sept	../.	Mars..	78 ./	Sept.	../.
Avril..	92 ./.	Octob.	../.	Avril..	79 1/4	Octob.	../.
Mai...	93 3/4	Nov...	../.	Mai...	84 ./	Nov...	../.
Juin ..	94 3/4	Déc...	../.	Juin...	../.	Déc.	../.
Juillet	95 ./.	Janvier	../.	Juillet	../.	Janvier	../.

PARIS, 20 février

Avoine. — Les acheteurs sont rares et les prix fléchissent de près de 25 centimes.

Courant	18	4 de mars ...	18 50 . ..
Mars	18	4 de mai	19 .. .. ..
Mars-avril ...	18 25 .. .		

Poids naturel 45 à 47 kil. à l'hect., 100 kil. nets cpt

Huiles, Graines ET TOURTEAUX

LILLE, samedi 21 février.

	HUILES l'hectolitre.		GRAINES l'hectolitre.		TOURT. les 100 k°.
	Cours du j°	C. pr.			
Colza.....	58 .. 60	61	21 .. 22		18 .. 19 ..
Huile épurée	64 .. 65	67	.. .. ..		.. .. ..
Œillette b g	.. .. ..	.. ..	25 .. 26		18 .. ..
Lin de pays.	.. .. ..	66 50	20 .. 21	50	25 .. 26 .
Lin étranger	52 .. 54	25 54 25	18 .. 20		22 50 24 .
Chanvre	.. .. ..	.. ..	15		17 .. .. ..
Cameline...	.. .. ..	.. ..	15 .. 17		17 .. 18 ..

Huile épurée pour quinquet. 64 à 65 fr. l'hect.

PARIS, samedi 21 février

(Dépêche spéciale)

Huile de colza.	Calme		Huile de lin.	Calme.	
	20 fév	21 fév.		20 fév	21 fév.
Courant..	65 .	64 75	Courant..	53 50	53 75
Mars .. .	65 25	64 75	Mars . .	53 50	53 50
4 mars. .	66 ..	65 25	4 mars .	53 50	53 50
4 de mai..	66 75	65 25	4 de mai..	53 50	53 50

PARIS, 20 février.

Colza. — Le marché reste calme, mais les prix se soutiennent assez bien.

Le courant du mois se traite à 65 fr.

On fait du mars à 65 25.

Mars et avril se traitent à 65 50.

Les 4 mois de mars restent demandés à 65 75, avec vendeurs à 66 fr.

Les 4 mois de mai se paient 66 75.

Les 4 derniers mois restent cotés sans affaires de 67 75 à 68 fr.

Cote établie à 12